

Hurand B. - Les déchets : une question d'intégration

Bérengrère HURAND, Professeur agrégée de philosophie, Académie de Paris

« Les crises écologiques se traduisent le plus souvent par la disparition de tout extérieur au monde humain, de toute réserve pour l'action humaine, de toute décharge où l'on pouvait jusqu'ici, selon le délicieux euphémisme inventé par les économistes, *externaliser* les actions. On a plus d'une fois remarqué ce paradoxe : le souci de l'environnement commence au moment où il n'y a justement *plus d'environnement*, cette zone de la réalité où l'on pourrait sans souci se débarrasser des conséquences de la vie politique, industrielle et économique des humains. »
Bruno Latour, *Politiques de la nature*²⁷⁶.

Etat des lieux, questionnement, perspectives.

Les déchets, c'est d'abord une masse considérable. France 2010 : 355 millions de tonnes²⁷⁷ = 5,5 t/habitant = 15 kg/j/habitant. Une masse dont on ne peut désormais plus se débarrasser par la mise en décharge ou l'incinération systématiques : si le code de l'environnement de 1975 définissait comme déchet « tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon », la loi du 13 juillet 1992 introduit une différence entre « déchet » et « déchet ultime », dont on ne peut rien faire, qui n'est pas valorisable²⁷⁸. L'abandon n'est plus le fait de l'arbitraire du propriétaire du déchet : il est décidé par défaut de solution technique. La qualification de déchet ne le renvoie donc plus dans un lieu extérieur à la politique, dans le vide juridique de l'abandon : le déchet est une matière gérable qui a un « devenir économique »²⁷⁹. Il y a 15 ans, McDonough et Braungart mettaient au point le concept industriel du *Cradle to cradle*²⁸⁰ ; dans l'esprit du C2C, on parle aujourd'hui d'« économie circulaire », « système de production et d'échanges prenant en compte dès leur conception la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants²⁸¹. » Réduction à la source et valorisation optimale des déchets deviennent les objectifs de la politique européenne²⁸² : ainsi, dans l'internalisation industrielle, semble prendre corps la formidable dynamique de la loi de 1992, qui clôt un siècle d'externalisation.

Est-ce là la première étape d'une intégration des déchets, objets et matières abandonnés, dans le collectif ? Sommes-nous en train de leur donner une voix politique ? Nous avons là un sujet de réflexion à la fois urgent et profond pour l'écologie politique, telle que la définit Bruno Latour.

²⁷⁶ Latour, *Politiques de la nature*, 1999, p. 93.

²⁷⁷ 2013, CGDD, MEDDE.

²⁷⁸ Loi du 13 juillet 1992, art. 1^{er} : « Est ultime au sens de la présente loi un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux. »

²⁷⁹ La Responsabilité Élargie du Producteur par exemple (élaborée sur le principe du « pollueur payeur »), imaginée par l'OCDE dans les années 70 et élargie dans les années 90 à de nombreuses filières industrielles, vise à internaliser les coûts de collecte, de recyclage et de traitement de certains produits tout au long de leur cycle de vie.

²⁸⁰ William McDonough et Michael Braungart, *Cradle to cradle*, 2002, p. 92.

²⁸¹ Définition du Conseil National des Déchets.

²⁸² COM(2011).

Faisons d'abord l'état des lieux du traitement des déchets municipaux dans l'UE²⁸³. Le recyclage et le compostage – internalisation – sont des pratiques de pays riches (Allemagne et Autriche : 62%) ; plus un pays est pauvre, plus les déchets municipaux sont mis en décharge (Serbie et Bosnie : 100%). L'incinération elle aussi est corrélée à la richesse du pays (Norvège : 57%). Mais le volume des déchets entre également en compte : si la Bulgarie met en décharge 94% de ses déchets et le Danemark 4%, le premier pays n'en produit que 375 kg/hab. contre 718 kg/hab. pour le second. L'incinération est donc un choix industriel coûteux pour résoudre un problème de gros volume de déchets : c'est clairement une alternative à la mise en décharge, mais il ne s'agit pas d'internalisation pour autant. Ainsi, si on veut dégager une tendance, elle ne sera pas en faveur d'une plus grande internalisation, mais d'une externalisation diversifiée. Par ailleurs, on peut se demander si le gros volume des déchets est la cause ou l'effet de ce traitement industriel. Est-ce le niveau de consommation qui fait produire des déchets, ou bien l'existence d'infrastructures permettant leur traitement ? A cet égard, le recyclage industriel est-il une alternative crédible pour réduire la production (Allemagne : 597 kg/hab) ?

Il est donc permis de se demander si l'internalisation dans les circuits industriels, si on arrive à la développer, est une bonne méthode pour la réintégration politique des déchets dans le collectif. Car cette dernière tient surtout au changement de la représentation sociale du déchet. Or on voit mal ce que pourrait apporter, de ce point de vue, le recyclage ou le compostage, par rapport à l'élimination. Bien sûr, il faut encourager le tri des ordures. Mais on a jeté, on jette toujours, avec bonne conscience encore ! Redéfinissons : l'internalisation est le mouvement inverse de l'externalisation, c'est-à-dire de l'abandon. Sans abandon, pas de déchets, pas de multiplication des déchets. Or mon hypothèse est que, parce que nous avons laissé l'industrie gérer le flux des déchets et, récemment, leur internalisation, nous sommes engagés durablement dans une impasse politique qui nous empêche encore d'endiguer l'abandon, et d'intégrer les déchets dans le collectif.

Contexte historique de l'industrialisation du traitement des déchets

Barles²⁸⁴ montre que c'est au tournant des XIX^e et XX^es. que s'opère la transition entre un traitement artisanal des déchets urbains par les chiffonniers, dont l'exploitation fournit de nombreuses matières à la première révolution industrielle²⁸⁵, et un traitement rationalisé à grande échelle. C'est surtout à la dévalorisation économique des déchets et à leur abandon (les citoyens veulent qu'on les en débarrasse) que l'on doit cette mutation. D'où le retrait progressif des acteurs traditionnels du traitement des déchets, la « crise du chiffonnage »²⁸⁶.

²⁸³ 2013, Eurostat.

²⁸⁴ Sabine Barles, *L'invention des déchets urbains. France 1790-1970*, 2005.

²⁸⁵ « La valorisation des sous-produits est une des caractéristiques essentielles de la première industrie chimique », *id.*, p. 233.

²⁸⁶ Barles (*op. cit.*, p. 212 sq.) : le vrai recul de la profession date en fait du début des années 30 : la crise économique qui fait baisser le coût des matières premières, certaines mutations industrielles, les nouvelles poubelles parisiennes mises en service en 1925 et les nouvelles bennes-tasseuses de 1936, tous ces facteurs entravent l'activité. La première conséquence de son recul est une augmentation du volume des ordures, qui rend d'autant

Quant à l'hygiénisme, il pousse sur les ruines de la valorisation économique. Les déchets ne deviennent sales et dangereux que quand ils ne sont plus utilisés : de déchets transitoires, ils deviennent « absolus » ou « ultimes ». Au XVIII^e, rappellent Barles et Harpet²⁸⁷, le mot « déchet » contient seulement l'idée de perte, de diminution. Au XIX^e, on lui ajoute le sens de dépréciation ; mais jamais il ne renvoie à quelque chose qu'on abandonne²⁸⁸. Bien sûr, il y a du déchet inutile ; mais « les termes déchet, résidu, voire débris, ne sont pas attachés à cette inutilité²⁸⁹ ». C'est seulement à la fin du XIX^e que le déchet « tend à englober tous les excreta urbains : boue, immondices, ordures, balayures etc.²⁹⁰ » ; on ne parle alors plus d'utilisation mais de traitement, plus de réutilisation mais d'élimination, de destruction, de désintégration. « D'état transitoire, le déchet, comme l'eau usée, devient un état final, une externalité urbaine, qui traduit un abandon²⁹¹ ». La fin de l'épandage des gadoues par exemple, s'explique par la concurrence avec l'industrie chimique et l'importation du guano, qui rendent les engrais naturels moins rentables et leur recours plus difficile ; et par le fait qu'on cesse de penser que les intérêts de l'agriculture convergent avec ceux de l'épuration. Devant le flux incessant des eaux usées qui continue de menacer la salubrité, le discours hygiéniste prône alors la désinfection, et l'épuration biologique artificielle se généralise dans les années 1930. L'élimination industrielle succède au recyclage industriel, accueillie par le même enthousiasme de la croyance au progrès.

Dans ce contexte, l'incinération apparaît comme une solution miracle. « L'incinération officielle débute pour Paris, à Saint-Ouen, en 1907²⁹² ». Selon les médecins, l'incinération présente peu d'inconvénients, fumées et odeurs sont négligeables ; et dans les années 1910, on développe ce qui deviendra son débouché principal : la récupération d'énergie²⁹³. Convergent alors trois intérêts : intérêt public (hygiène), intérêt économique (le service se paie, la valorisation est possible), et intérêt industriel (celui du corps des Ponts et Chaussées). L'élimination des déchets par voie industrielle devient ainsi une véritable obsession pendant une trentaine d'années²⁹⁴.

plus nécessaire la prise en charge publique.

²⁸⁷ Cyrille Harpet, *Du déchet : philosophie des immondices, corps, ville, industrie*, 1998, p. 47 sq.

²⁸⁸ « Ces déchets [...] sont certes la chute d'une industrie, mais souvent la matière première ou accessoire d'une autre, ou de l'agriculture », Barles, *op. cit.*, p. 233.

²⁸⁹ Barles, *op. cit.*, p. 234.

²⁹⁰ Barles, *op. cit.*, p. 244-245.

²⁹¹ Barles, *op. cit.*, p. 246.

²⁹² Barles, *op. cit.*, p. 186.

²⁹³ Sont ainsi construites des usines multifonctionnelles qui assurent à la fois le broyage des ordures, la production de « poudeau », le tri des matières valorisables, et l'incinération du reste, produisant de l'énergie. A Nice en 1923, « un élevage de porcs, poules et canards est adjoint à l'usine, les animaux étant nourris par les résidus alimentaires » (Barles, *op. cit.*, p. 188). A Belfort en 1937, « l'installation est voisine d'une station d'épuration, d'un abattoir et d'une piscine », (p. 222).

²⁹⁴ Dans les années 60, la question des déchets « se posait surtout en termes d'élimination. Il fallait que le déchet disparaisse le plus vite possible, en sentant le moins mauvais possible », Christian Mettelet (ancien directeur de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, fusionnée dans l'ADEME en 1991), 2013.

Ce façonnement des esprits n'a rien d'étonnant : culturellement, le terrain était tout préparé, et c'est un heureux hasard que les circonstances historiques aient permis aux innovations techniques de faire écho à la dimension symbolique archaïque du feu purificateur, désinfectant, neutralisant l'immondice²⁹⁵. Dans la maîtrise du feu, il y a quelque chose de prométhéen, de démiurgique, qui fascine depuis longtemps ; l'incinérateur promet de simplifier les matières, dépolluer en neutralisant ce qui contamine, rendre la matière vierge de toute transformation : « la gamme étendue des milliers de formules chimiques différentes, des combinaisons multiples, est ramenée à deux types de molécules simples, l'eau et le dioxyde de carbone²⁹⁶. » Enfin, c'est de manière autrement plus efficace que l'incinération répond au principe d'occultation de l'enfouissement.

Effets sanitaires, sociaux et politiques du traitement industriel des déchets

En France, l'option de l'incinération est confirmée par les chiffres les plus récents (2008 : 32%, 2011 : 35%), et par le fait que ce traitement est encore très épargné par la TGAP : seuls 3% des tonnages incinérés sont soumis au taux plein, avec un niveau moyen de taxation de 2,8€/t.²⁹⁷ En 2010, le parc français d'UIOM était le plus grand d'Europe : 129 usines, dont 114 avec récupération d'énergie. La plus vieille usine en activité date de 1968, révélatrice d'un équipement massif des années 70-80 : 103 UIOM en 1975, 310 en 1989. L'incinération apporte une solution à grande échelle au problème des déchets – solution optimale, radicale.

- Réduction du volume de 90% et de la masse de 70%.
- Réduction de la nocivité des déchets ; stérilisation.
- Production d'énergie de récupération (chauffage urbain et électricité), donc réduction de l'utilisation des ressources fossiles²⁹⁸.

Mais cette solution n'est pas sans inconvénients.

- Emission de polluants atmosphériques (dioxine, métaux lourds, gaz acides, poussières). La combustion fait apparaître de nouvelles combinaisons chimiques ; ainsi la dioxine, dérivé du chlore résultant de la combustion incomplète des PCB. Ce problème concerne surtout les vieilles installations ; entre 1995 et 2006, les émissions de dioxines ont été divisées par 100.
- Problème des sous-produits : la disparition n'est pas totale. Reste 10% du volume, 30% de la masse : cendres et résidus d'épuration des fumées (30 kg/tonne de déchets), mâchefers (250 kg/tonne), métaux ferreux et non ferreux, résidus liquides pour certaines installations.

Ces deux premiers problèmes sont techniques, des solutions existent. Le regard élargi nous montre en revanche un

²⁹⁵ Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, p. 151. Le feu fascine au point que les fumées industrielles mettront très longtemps à inspirer de la méfiance : au XVIII^e, « le feu de l'industrie implantée au cœur de la ville pourrait, au dire de certains, corriger les émanations de la foule putride, les vapeurs de l'immondice », p. 100.

²⁹⁶ Harpet, *op. cit.*, p. 429.

²⁹⁷ CGDD, 2013. Le Plan d'action national déchets (2009-2012) prévoyait la création d'une TGAP sur les incinérateurs de l'ordre de 6,4€/t en 2012.

²⁹⁸ Les déchets issus de 7 familles assurent le chauffage et l'eau chaude d'une famille. En 2010 : 0,6% de la consommation nationale d'électricité.

problème politique plus complexe, parce que lié au système qu'on a progressivement élaboré pour les régler.

1/ Restriction du choix. Pour rentabiliser une UIOM, il faut la faire fonctionner au maximum de ses capacités. Le choix de l'incinération ne fait-il pas oublier les autres (recyclage, compostage) ? N'y a-t-il pas là une situation de monopole dans le sens où parce qu'une option technique satisfait globalement les besoins et qu'on s'accommode de ses inconvénients, aucune autre solution n'est sérieusement envisagée ? L'ADEME et la CGDD ne voient pas le problème. L'incinération reste un traitement « complémentaire » qui, s'il est ajusté aux besoins, n'empêche pas de développer, entre autres, le compostage aérobie ou anaérobie (méthanisation) avec un digesteur industriel, l'isolation par le TBM des ordures à fort pouvoir calorifique et leur valorisation en Combustible Solide de Récupération à utiliser dans d'autres industries (cimenteries) en substitution aux énergies fossiles, etc.

Mais ces solutions restent industrielles et confortent le système : il s'agit toujours de valoriser les produits de l'industrie, d'en augmenter le rendement, plutôt que d'inventer autre chose ; et pour tout cela, le gisement de déchets ne doit pas faire défaut²⁹⁹. Illich disait déjà il y a 40 ans qu'un système technique monopolistique, même et surtout s'il est efficace, structure la société en fonction de ses propres exigences. Il y a un effet de seuil au-delà duquel la gestion efficace crée davantage de problèmes qu'elle n'en règle ; pas seulement des dégâts collatéraux, mais aussi ceux-là mêmes qu'on veut régler. Ainsi, la gestion par des processus industriels du volume grandissant des déchets risque d'enclencher, si ce n'est déjà fait, une sorte de cercle vicieux à double entrée. Soit l'incinération, par la magie de la disparition, incite à produire plus. Soit on valorise les déchets par le moyen d'autres types d'infrastructures industrielles de traitement, du type du TBM ou des usines de recyclage ; cela augmente les matières ou l'énergie réintégrés dans le processus, et donc les déchets – même recyclés.

Dans *La notion de dépense*, Bataille comparait l'économie naturelle du gaspillage (la dépense improductive) à l'économie humaine qui ne veut rien perdre (la dépense productive). C'est peut-être, en effet, le fait de ne rien vouloir perdre qui nous fait produire trop. Si l'intuition de Bataille est juste, nous pourrions arriver à endiguer le gaspillage productif en cassant la filière de la réutilisation efficace et rentable, et en développant les filières non industrielles de l'artisanat, de la réparation, du réemploi, qui pourraient jouer le rôle de fuites dans le système, propres à enrayer la machine.

2/ Dépossession économique. Le choix de l'incinération semble avoir confisqué ce bien, cette « matière première urbaine », dont parle Barles, à tout un pan économique : la chiffonnerie a été interdite à Paris en 1946. C'est d'un métier qu'il s'agit : l'industrie est incapable d'assurer la valorisation fine des déchets, ou la réparation en vue du réemploi. Heureusement, le réseau associatif se reforme petit à petit autour d'Emmaüs, Envie (équipements

²⁹⁹ Il faut signaler la contradiction entre la volonté d'ajuster la dimension des UIOM aux stricts besoins (Grenelle de l'Environnement) afin d'éviter la tentation de maximiser des rendements, et le projet « d'augmenter le rendement des installations d'incinération » par le tri effectué par les TBM de ce qui autrement partirait à la déchèterie (ADEME, 2012).

électriques et électroniques) le Relais (textiles), ou les Ressources³⁰⁰.

3/ Fabrique de la société émétique³⁰¹. Depuis sa généralisation dans les années 60, l'incinération a façonné le comportement des usagers. Tout est jetable, et puisque l'incinérateur nous « assure » de sa disparition, cela évite le questionnement. Bon débarras ! La pratique de l'incinération semble avoir exacerbé une espèce d'obsession sociale de l'élimination, qui pourrait avoir ses racines dans la fonction sociale archaïque de la consommation des richesses analysée par Mauss. Mais à rapporter les pratiques de l'usager à cette dimension anthropologique, on risque d'en manquer les causes politiques ; d'autant que la tendance à l'élimination n'a jamais été complètement séparée de la volonté de valoriser. Si on veut parler du profil anal de la société moderne, ce sera donc sous les deux aspects de la personnalité décrite par Freud, fascinée par l'expulsion comme par le pouvoir de la rétention.

Grâce à la loi de 1992, la gestion des années 90 pourrait apparaître comme l'image inversée de celle des Trente Glorieuses. Reste à savoir si elle inverse vraiment la tendance à l'élimination, ou si elle en explore une autre face. Rémi Barbier décrit les circonstances qui ont vu naître le tri sélectif des emballages ménagers : la société Eco-Emballages est chargée par les industries concernées par la loi d'organiser et de financer la collecte et le tri dans les municipalités. Selon la REP, le producteur, c'est l'industriel ; mais « ce n'est que tardivement qu'une inflexion vers la réduction à la source sera effectivement engagée³⁰² ». C'est l'usager lui-même qui est d'abord responsabilisé. Ses pratiques quotidiennes sont analysées, encadrées, normalisées. Mais il ne s'agit pas d'affiner son jugement critique ; il s'agit surtout d'assurer un gisement de déchets prévisible et facile à exploiter. La sensibilisation a pour but d'aider l'usager à se repérer dans ses propres déchets comme un apprenti industriel : « au traditionnel usager sans qualités [...], l'impératif de recyclage substitue un producteur-trieur inséré dans une filière industrielle, dont il faut construire et maintenir la performance³⁰³ » évaluée en kg/hab./an. « A l'issue du processus [...], le déchet d'emballage s'est écarté de sa définition traditionnelle de "chose abandonnée" pour accéder au statut de "chose qu'on transmet"³⁰⁴ ». « Des entités singulières accèdent à une "vie publique", elles sont saisies en rapport avec des exigences générales³⁰⁵. »

Victoire sur l'abandon, socialisation d'un ensemble d'objets : n'est-ce pas là l'introduction des déchets dans le collectif que nous appelions de nos vœux ? Non ; en s'aidant de la société pour internaliser les déchets-matières dans le processus industriel, on a oublié de les faire entrer dans le champ du politique. L'usager reste indifférent à leur sort, dont les ressorts lui restent étrangers ou abstraits. Il lui faudrait prendre conscience de l'hybridité des objets, à la fois utiles et inutiles, que les mécanismes de traitement effacent. La frontière est encore trop étanche, la répartition encore trop rigide, entre le monde des objets dits utiles (hors de la poubelle) et celui des matières que deviennent

³⁰⁰ Voir <http://dvo.hypotheses.org/>, *La deuxième vie des objets*.

³⁰¹ Harpet, « Le mot et la matière : soubassements philosophiques du traitement des déchets par l'incinération », 2005.

³⁰² Rémi Barbier, « La fabrique de l'usager », p. 39.

³⁰³ *Id.*, p. 39.

³⁰⁴ *Id.*, p. 43.

³⁰⁵ Barbier et Trepos : « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », p. 52.

les objets dits inutiles (dans la poubelle). Cet objet qui a perdu son utilité, qu'a-t-il encore à dire, que peut-il encore apporter ? Car les déchets ne sont pas tous aussi répugnants ni dangereux ; ce ne sont pas tous, à proprement parler, des ordures. Il est vrai que dès qu'on emploie le terme « déchet », s'opère une homogénéisation sémantique qui rend le jugement dissociatif difficile : « nous plongeons dans l'univers du désordre, de l'informe, de l'indifférencié, du pêle-mêle, du scabreux et du corrompu-corrupteur³⁰⁶ ». Mais ce trait culturel est accentué par les dispositifs techniques d'élimination et de recyclage, même s'ils correspondent à des exigences sociales légitimes. Jeté, inutile et sale se confondent désormais dans la poubelle qui déborde.

Il faudrait opérer de nouvelles distinctions et de nouvelles correspondances entre le jeté et l'inutile, l'inutile et le sale, le sale et le jeté. L'intérêt du paradigme C2C, c'est qu'il pense le cycle industriel à l'image du cycle naturel. Il pourrait devenir le modèle des pratiques du citoyen producteur de déchets, qui ne penserait plus son activité en fonction des exigences de l'industrie, mais en fonction de son inscription dans le cycle biochimique des matières. Ainsi le compostage (étranger à nos pratiques bien que facile à mettre en œuvre) ne serait pas pensé comme une technique de traitement des déchets, mais comme la réintégration féconde du produit de la culture dans la nature.

Conclusion

La question des déchets est paradoxale de bien des points de vue ; notamment la volonté d'élimination ou de réduction des déchets par le moyen d'un système technique qui les fait se multiplier, et les plie à son mode de fonctionnement. Leur intégration dans le collectif suppose une réappropriation, un retour dans la catégorie des objets. Parler d'économie circulaire, encourager l'internalisation des déchets dans le circuit industriel : non seulement ça ne suffit pas, mais ça risque d'aggraver le problème. Cela fait quarante ans que nous ne savons plus réparer, réutiliser, donner, composter – et que nous avons pris l'habitude de considérer les objets comme des déchets en puissance, ce qui amoindrit leur valeur et fait dépendre notre confort, non plus de notre prudence, de notre habileté ou de notre savoir-faire, mais d'une industrie toujours d'accord pour remplacer ce que notre grande poubelle accueille généreusement. Pour aller à contre-courant, il faut réapprendre à jeter.

³⁰⁶ Harpet, « Le mot et la matière », *op. cit.*, p. 167.